

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes -- On traite à forfait

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-R. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Aisberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains à Roubaix: Lille, 5 13, 7 18, 8 13, 9 48, 11 46, m., 12 23, 1 53, 3 39, 5 13, 6 48, 7 28, 8 23, 9 23, 11 03 s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 58, 7 18, 8 45, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 58 Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 23, 9 56, 11 05, 12 57, 2 24, 4 7, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 13, 12 15, 1 40, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 78, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 21, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

**BOURSE DE PARIS**  
DU 13 NOVEMBRE

3 0/0	61 50
4 1/2	89 00
Emprunts (5 0/0)	98 25

DU 14 NOVEMBRE

3 0/0	61 52 1/2
4 1/2	89 00
Emprunts (5 0/0)	98 35

### ROUBAIX, 14 NOVEMBRE 1874 BULLETIN DU JOUR

L'annonce des opérations des conseillers de révision pour l'armée territoriale a produit une impression fâcheuse parmi les classes inférieures de la société, et principalement dans les campagnes. On se figure que cette opération préliminaire sera suivie d'un appel sous les drapeaux, et il est fort difficile de détruire cette appréhension, que ne manquent pas d'entretenir les adversaires du Gouvernement. Les personnes plus éclairées, sans partager ces craintes, voient dans toutes ces formalités une vexation inutile, conséquence de cet esprit de routine dont nous ne savons pas nous débarrasser. N'aurait-il pas suffi, après avoir établi les contrôles, de ne réclamer la présence que de ceux qui avaient des motifs sérieux pour se faire exempter? Et cela avec d'autant plus de raison qu'il est de toute évidence que si, dans des circonstances graves, on était obligé d'appeler à l'activité une ou plusieurs classes de l'armée territoriale, on ne manquerait pas d'examiner de nouveau les hommes qu'on désignerait.

La presse conservatrice, avec ses journaux, l'administration, par ses circulaires et par l'intermédiaire des maires, doivent s'efforcer de détruire ces impressions, d'autant plus fâcheuses qu'elles se produisent au moment des élections municipales.

Il est certainement bien facile d'établir combien ces craintes sont peu fondées, et de convaincre les personnes qui raisonnent et qui réfléchissent. L'armée territoriale, sous un nouveau nom, n'est autre chose qu'une sorte de garde nationale, mieux commandée et mieux organisée que l'ancienne, ne présentant pas les inconvénients de cette institution révolutionnaire.

Avant d'en venir à une mobilisation nécessaire par un danger pressant, par une invasion triomphante, il est évident qu'on commencerait par appeler les hommes de la réserve, qui forment un effectif considérable. En ce moment on est si éloigné d'appeler ces hommes, qu'on congédie avant la fin de leur temps de service les soldats des classes plus anciennes. Le ministre n'a fait qu'appliquer une loi qu'il n'avait pas rédigée et qu'il avait le devoir de faire exécuter. Malgré ces détails aussi précis que concluants, qu'il est bon de porter à la connaissance de tous ceux qui font partie de cette armée, il est à craindre

qu'ils ne parviennent pas à dissiper les préjugés et les préventions qui ont cours dans les villes et dans les campagnes.

Pendant que M. Louis Blanc signifiât, dans le *Rappel*, au Centre-Gauche, qu'il ne devait pas compter sur les vrais républicains de l'Assemblée pour fonder quoi que ce soit avec eux, un autre député radical, M. Lockroy déclarait, dans le même journal, aux prétendus modérés républicains qu'on les lâcherait dans les élections générales.

M. Lockroy, après avoir dit au *Journal des Débats*, organe de certains républicains conservateurs, qu'il n'a jamais représenté que la fraction modérée et sans principes du parti modéré, conclut ainsi :

« Le jour où nous vous refuserions notre appui, vous disparaîtriez bien vite. C'est nous seuls qui vous maintenons sur les bancs. Vous ne devriez point poser d'ultimatum, étant si près de faire le plongeon. »

Les républicains radicaux ont déjà consenti beaucoup de sacrifices. Ils sont prêts à en consentir beaucoup encore. Et par là ils montrent bien qu'ils ont plus que vous l'esprit politique, et que plus que vous ils sont dignes du pouvoir. Ils sont prêts à vous laisser essayer la République des conservateurs. Ils ne vous laisseront pas faire la République des dupes. Quel gâchis !

**Elections municipales**

Les élections municipales donnent naissance à certaines questions de droit électoral que nos amis et correspondants nous prient instamment de résoudre.

1. Est-il permis de porter, sur une liste, des noms d'électeurs sans s'être préalablement assurés de leur consentement ?
  - A cette première question, nous répondons par la négative: de telles listes ne pourraient être affichées, ni distribuées.
  2. Suffit-il qu'un candidat ait affecté au parquet le dépôt de sa signature pour que son nom, sans autre adhésion, puisse figurer indistinctement sur toutes les listes de candidats proposés pour le Conseil municipal ?
- L'affirmative, malgré un arrêt de cassation, est consacrée par une décision ministérielle du 17 juillet 1865, adressée aux préfets par dépêche télégraphique, en réponse à des questions posées au ministre de l'intérieur au moment des élections municipales de 1865.
- Le candidat conserve assurément le droit de protester contre son inscription, et, en cas de protestation, le colportage de la liste doit être interdit.
- Autrement, le dépôt de la signature d'un candidat au parquet, sur une liste quelconque, autorise les électeurs à faire distribuer des listes différentes de celles sur lesquelles il aurait signé, pourvu qu'il ne réclame pas et ne proteste pas contre l'apposition de son nom sur une liste autre que celle signée et déposée par lui au parquet.

**Nous avons demandé, pour éviter tous malentendus et rester dans la stricte légalité, des renseignements à M. le procureur de la République, qui nous a assuré que son opinion est tout à fait conforme à la décision ministérielle précitée du 17 juillet 1865. (Ordre, d'Arrs.)**

**Les maires et les adjoints**

On nous écrit de Versailles :

« On a fait circuler le bruit que le renouvellement des conseils municipaux pourrait entraîner le renouvellement des maires et des adjoints. Ce bruit est de nature à énerver l'action des maires et à amoindrir leur autorité: il ne repose sur aucun fondement. Les maires et les adjoints existants ont été nommés en vertu de la loi du 20 janvier, qui confie au gouvernement le droit de les nommer, jusqu'à ce qu'une loi organique municipale statue définitivement sur cette question de la nomination des maires. La loi du 20 janvier est en pleine vigueur; elle le sera jusqu'à ce que la loi organique municipale soit modifiée ou confirmée. D'ici là, les maires nommés en vertu de cette loi relèvent du gouvernement. Des élections municipales ne peuvent ni modifier ni atteindre leur situation. Il y a actuellement dans l'organisation municipale deux lois distinctes: celle des maires et celle pour le renouvellement des conseils municipaux. La seconde de ces lois va être appliquée. Les conseils seuls seront renouvelés. Quant aux maires, ils ne peuvent être atteints par ces élections, quelles que soient ces élections. Ils n'auront pas besoin de recevoir une investiture nouvelle. Les maires tiennent leur mandat du gouvernement, qui le leur conservera jusqu'à ce qu'une loi organique nouvelle en ait décidé autrement. »

### LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 13 novembre.

Les prochaines élections municipales et les questions politiques qui se posent devant l'Assemblée nationale sont les sujets inépuisables de la polémique des journaux et des conversations entre les gens sérieux et ceux qui visent à ce titre.

Il est douteux que l'union de la presse conservatrice à Paris puisse se constituer, et vraisemblablement un certain nombre d'arrondissements ne verront pas de candidats conservateurs se présenter contre les candidats patronnés par le *Rappel* et la *Republique française* qui tiennent la tête et qui entendent ne pas laisser un seul siège aux républicains dits modérés.

Ces feuilles de l'avant-garde républicaine ont au moins le mérite de la franchise: elles proclament que les élections des 22 et 29 novembre ont et doivent avoir un caractère essentiellement politique. Elles font valoir cet argument que, la prochaine session législative devant être la dernière tenue par les députés actuels, il est indispensable que la grande masse électorale consultée, tout entière, affirme ses préférences en faveur de la République, afin de renseigner l'Assemblée nationale sur l'acte qui lui reste à accomplir avant de se dissoudre. C'est à dire qu'il est à craindre que les députés de la République, devenus députés de la République dans cette dernière session.

Que fera le gouvernement à la rentrée de l'Assemblée? La question est posée à la

fois par les conservateurs et par les radicaux. Ces derniers prennent à notre sens la chose d'un peu trop haut. Voici, par exemple, ce que dit la *Republique française*, qu'il est important de consulter, car elle est le journal officiel de la démocratie radicale :

« Il est facile de voir en lisant avec attention les journaux ministériels que le gouvernement arrivera le 30 novembre devant l'Assemblée sans avoir pris aucune résolution sans avoir un plan de conduite. »

Le journal de M. Gambetta est-il sincère, est-il bien sûr de ce qu'il avance? Il doit être aussi bien renseigné que tous ceux qui veulent l'être.

Il ne peut par conséquent ignorer que le maréchal et ses conseillers savent très bien ce qu'ils veulent, et leurs projets ne sont un mystère que pour ceux qui se bouchent les oreilles; ils veulent reconstruire la majorité du 24 mai et organiser les pouvoirs du chef de l'Etat. Tous ceux qui ont approché le maréchal dans ces derniers temps n'ignorent pas sa ferme résolution de demander à la chambre les moyens de gouverner jusqu'à l'expiration de ses sept années.

La République française ne dit pas son fait seulement au gouvernement; elle professe un égal dédain pour tous les partis, excepté toutefois pour le centre gauche, à l'égard duquel elle professe une sorte de pitié indulgente :

« Le centre droit et la droite extrême, et la droite modérée et les bonapartistes de M. Rouher, tout cela est un rassemblement d'émigrés. Tous ces gens-là ne sont point des conservateurs, ce sont des réactionnaires. »

Pourquoi pas des étages? Le mot rendrait peut-être mieux sa pensée.

La question de rétribution des fonctions municipales a été agitée ces jours-ci. Or, nous avons en France 36,000 communes; à 1,000 fr. par an par conseil municipal; cette rétribution grèverait le budget de 36 millions par an. Nos bons radicaux ont peut-être oublié de faire ce calcul.

La commission de permanence a tenu hier sa dernière séance, qui a été très calme et insignifiante. Le dîner auquel ses membres, excepté M. Buffet, empêché par un deuil de famille, ont assisté le soir à l'Elysée, s'est passé sans incident.

Le maréchal de Mac-Mahon a déclaré qu'il habiterait l'Elysée jusqu'à la fin de décembre, peut-être même y passera-t-il l'hiver. Les raisons qui déterminent l'Assemblée à rester à Versailles n'existent pas pour lui, et il est parfaitement en sûreté au milieu de Paris. D'ailleurs, il se propose de donner quelques fêtes à l'Elysée, et cette intention ne peut être accueillie qu'avec satisfaction par le commerce parisien. Cela ne vaut pas dire que Paris reconquière des cet hiver tous ses privilèges de capitale.

Notre établissement militaire de St-Cyr va être agrandi, déjà les locaux sont insuffisants; et comme il y aura désormais des promotions plus nombreuses, vu la nécessité de remplir les cadres, le ministre de la guerre doit ordonner la construction de nouveaux bâtiments.

Coppé, l'auteur du *Passant*, vient de donner à l'Odéon une grande pièce en vers qui passera cette hiver et qui a pour titre: *Madame de Maintenon*.

Aujourd'hui, vendredi 13, le Châtelet, sous la direction de M. Fischer, fait sa réouverture. Voilà un directeur qui n'est pas superstitieux.

Beaucoup de députés qui n'ont pas à briguer dans leurs départements les fonctions municipales sont arrivés à Paris.

On annonce pour mardi prochain une importante réunion de membres du centre droit chez M. de Broglie.

Il faut que M. d'Arnim, l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, soit possesseur de papiers bien compromettants pour M. de Bismark, car le télégraphe nous apprend aujourd'hui qu'un nouvel ordre d'arrestation a été lancé contre lui. Heureusement, les médecins sont intervenus et ont déclaré que M. d'Arnim ne pouvait être arrêté sans péril pour sa santé. Le rapprochement est piquant: on sait que lorsque M. de Bismark veut préparer quelque machination sans être dérangé, il fait dire par ses médecins qu'il est malade.

Cette fois il paraît certain que les carlistes ont subi une défaite grave; mais il est difficile de s'y reconnaître au milieu des dépêches de sources carliste et de sources républicaine; suivant les uns ce sont les royalistes, ce sont les républicains suivant les autres qui ont tout incendié et sévillais pendant et après la bataille. Il ne reste plus en vérité en Espagne qu'à demander aux propriétaires par qui ils préfèrent être incendiés et ruinés.

L'affaire Clément Duvernois sera probablement pas terminée demain, car c'est seulement aujourd'hui que le ministère public a commencé son réquisitoire.

Baisse légère aujourd'hui sur nos rentes, et reprise à peu près insignifiante sur les principales valeurs, notamment sur les chemins de fer. Il paraît que les haussiers cherchent à laisser se former un rassemblement afin de pouvoir préparer une petite campagne de hausse après le détachement du coupon du 15. Le bilan de la Banque de France signale une augmentation de son portefeuille de 3,900,000 fr. sur la semaine dernière.

### ÉTRANGER

ESPAGNE. — L'agence carliste communique les dépêches suivantes à l'*Univers* :

Vera, 12 novembre, midi, (officiel).

Les généraux Ceballos et Caracul ayant abandonné les positions importantes qu'ils étaient chargés de défendre, l'ennemi a pu avancer jusqu'à Irun en brûlant et détruisant tout sur son passage. Nos bataillons se sont retirés dans le plus grand ordre et avec tout le matériel. Le roi, qui était arrivé dans le commencement de la bataille, est resté sur le terrain malgré de grands dangers personnels, jusqu'à ce que les derniers soldats se soient retirés.

San Esteban, 12, 6 h. soir.

Le roi vient d'arriver avec la jeune princesse d'Assuries et le général Mogrovejo. Sa Majesté s'occupe activement, avec ses principaux généraux, d'opérations militaires imminentes.

Une dépêche du camp républicain annonce que les troupes de Moriones menacent gravement ceux des carlistes qui se sont dirigés sur Estella. Une seconde action est imminente du côté de Vera, où les carlistes ont leurs fabriques d'armes et leurs plus grands approvisionnements.

Dans la journée d'hier seulement, sont parvenus au ministère des affaires étrangères les rapports des agents chargés de l'enquête ordonnée par le duc Decazes sur les faits allégués par le gouvernement espagnol dans son fameux mémorandum. Le classement de ces documents va être opéré sans retard, et, dès que ce travail sera terminé, M. le duc Decazes seul, rédigera la réponse au gouvernement espagnol, réponse qui ne sera pas prête avant une douzaine de jours.

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 15 NOVEMBRE 1874.

### LE BOUQUET de JASMIN

NOUVELLE (1)

II. — LA RACINAIS. — (SUITE).

Cette accusation est une calomnie, et je suis étonné qu'un homme comme vous ait pu l'accueillir; il n'a tenu ni au colonel ni à sa fille que cet héritage ou au moins la moitié ne me revint; ils ont insisté pour me déterminer à partager.

— Et vous avez refusé ?

— Me faites-vous l'injure d'en être surpris ?

— Non, je vois que je vous ai bien jugé; mais vous avez sans doute de la fortune.

— J'ai mes deux mille francs d'appartements.

— C'est tout ?

— C'est tout.

Le vieillard resta silencieux, puis reprit après une pause de quelques instants :

« Votre cousine est jolie, j'ai entendu faire son éloge à d'autres égards; un mariage pourrait tout concilier, »

— Ne me parlez pas de cela, répondit vivement le receveur de l'enregistrement. Il ne saurait me convenir de m'arrêter à cette idée. Lorsque ma cousine Emilie vint au monde, sa mère resta quelque temps dans notre ville, pendant que le capitaine Duperré était en expédition au sud de l'Algérie; l'enfant annonçait déjà la beauté que l'on dit aujourd'hui merveilleuse; elle annonçait aussi ces qualités aimables, que j'ai souvent entendu vanter.

Nos mères songeaient alors à nous unir; mais la rupture de nos deux familles a depuis chassé bien loin cette idée. La fortune qui s'est accumulée sur la tête de ma cousine a élevé entre nous une barrière bien plus infranchissable encore. Elle a sa place marquée dans les hautes sphères de la société. Le sort a bien fait de placer entre ses mains des richesses en harmonie avec le rang auquel elle est naturellement appelée; il ne sied pas à l'humble employé de déranger cette combinaison et de songer à la dot de l'opulente héritière.

— Vous avez le cœur haut placé. Ce n'est pas précisément le meilleur moyen d'arriver; après tout, chacun entend la vie à sa manière; la vôtre n'est peut-être pas la plus mauvaise pour atteindre le bonheur.

« Mais, en jasant, nous perdons de vue votre protégée; allons trouver ma fille, car, je vous en avertis, elle est souveraine ici, je suis un père débonnaire qui obéit à toutes ses volontés. »

sur laquelle se profilait la silhouette de la jeune fille, occupée à cueillir un énorme bouquet dont elle mariait les couleurs avec un goût irréprochable.

Derrière elle apparaissait la mer, qui reflétait un ciel d'une limpidité extrême; autour d'elle s'épanouissaient des plantes du plus riant aspect. Le soleil faisait tomber ses rayons directement sur elle et la montrait en pleine lumière.

De longs cheveux ondulés s'échappaient en boucles soyeuses du chapeau de paille qui abritait sa tête. Son teint, brun par le grand air et par l'atmosphère maritime, présentait ces tons chauds que recherchent les peintres quand ils veulent retracer la beauté méridionale. Ses yeux bleus réunissaient l'expression de la grâce et celle de l'énergie. Les contours du visage étaient nettement tracés; ils n'avaient rien de vague, d'indécis; le nez droit, correct, les narines légèrement dilatées, les lèvres roses un peu épaisses qui laissaient voir une double rangée de dents larges et blanches, le menton séparé par une fossette très accentuée, tout portait chez elle l'empreinte d'une sève puissante et vigoureuse; et cependant cet ensemble était tellement harmonieux, que la force n'enlevait rien au charme de la jeune fille. On sentait que si cette nature avait l'instinct de la domination, elle avait aussi tout ce qui peut la faire aimer.

Elle avait déjà eu plusieurs fois l'occasion de se quereller avec M. Duperré; elle

laquelle la formalité de la présentation n'était plus nécessaire.

« Mon père, lui dit-elle avec un gracieux sourire, se plaint que vous soyez trop sobre de vos visites; ai-je besoin d'ajouter que ses amis sont toujours les bienvenus auprès de moi ? »

Elle l'examinait avec une attention minutieuse. Après un échange de paroles banales, le vieillard intervint :

« Ma chère enfant, lui dit-il, M. Duperré est venu nous demander notre complicité pour une œuvre de bienfaisance; je viens plaider sa cause auprès de toi. »

Pendant qu'il exposait la requête du jeune homme, la figure d'Hortense prit l'expression qu'il avait déjà remarquée sur celle de son père; l'étonnement et la désapprobation y étaient même plus vivement accentués.

« Vraiment, dit-elle, quand le récit fut achevé, voilà une mission qui, confiée à monsieur comme ambassadeur, a le mérite de la singularité. »

— Quoi! mademoiselle, vous supposeriez... ?

Il s'arrêta, comprenant qu'il allait dire une sottise.

« Je ne suppose rien, reprit-elle; mais je pense que ce rôle de protecteur, qui convenait aux chevaliers du temps d'Amadis, n'était plus de notre époque. Je félicite monsieur de faire revivre parmi nous les paladins du moyen-âge. »

Elle avait un accent sarcastique.

irritation, dont M. Duperré cherchait à deviner la cause.

« Veuillez m'excuser, dit-il avec tristesse; veuillez m'excuser d'avoir si facilement compté sur des sentiments dont tout à l'heure encore, en vous entendant, j'aurais cru pouvoir répondre. »

Il se disposait à partir.

« Il paraît, dit M. Morvan, que je suis un bien mauvais avocat. Permettez-moi de rectifier et de compléter mon récit. »

Il reprit en appuyant sur quelques points, en en atténuant d'autres, de sorte que la conduite de M. Duperré se montrait sous un aspect qui modifiait l'impression à laquelle Hortense s'était laissée aller. La physionomie de celle-ci reprit peu à peu son amabilité ordinaire.

« Pardonnez-moi, monsieur Duperré, dit-elle en lui présentant la main; j'ai la mauvaise habitude de me laisser entraîner par le premier mouvement, sans me donner la peine de l'analyser. »

« En me permettant de railler une démarche à la générosité de laquelle j'aurais dû applaudir, j'ai été d'autant plus inexcusable que je ne plais assez moi-même à sortir des usages reçus. Votre protégée vient à point; il y a ici beaucoup d'ouvrage en retard, elle m'aidera à le mettre en état. Mon père, si vous l'envoyiez chercher ? »

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont obtenu le droit de publier les œuvres de M. de La Fayette.

(A suivre)